

A NOTE ON THAI TATTOOS

Travelers' and ethnographers' accounts up to the end of the XVIIth century

FRANÇOIS LAGIRARDE

THAMMASAT UNIVERSITY

Abstract

This paper is an attempt to gather historical records about tattooing in Southeast Asia and, as much as possible, in Thai populated countries.

If Thai tattoos seem today to be an extremely developed art, many questions remain about the origin of the custom.

Could we consider it as relevant to an ethnic identity or rather to a political system of relationships between different kinds of peoples? Ancient Chinese records never answer these questions directly: although they mention many tattooed people in Asia and particularly in southern Yunnan, they do not state that tattooing was specifically a Thai custom. But if not strictly belonging to the Thais, tattoos were at least the lot of their closest neighbours: yesterday's enemies and Thais to be. Tattoos apparently follow the history of Thaisation rather than Thai history. Only with the coming to Siam of the Portuguese in the XVIth century, followed a century later by other Europeans, is it possible to assert that tattooing was practised among certain kinds or classes of Thais. These tattoos were mainly done for protection, beauty or administrative purposes.

Modern ethnographical reports as well as mural paintings from various Thai monasteries tend to prove that arts and styles of tattoos have been widely exchanged among the peoples of Thailand and neighbouring countries. Nevertheless a close study of patterns and designs (from paintings, written sources and field surveys) would be necessary to settle the problem.

NOTE SUR LE TATOUAGE EN PAYS THAI

Récits de voyages et regards d'ethnographes jusqu'à la fin du XVIIe siècle

FRANÇOIS LAGIRARDE

Introduction

Ces quelques pages n'ont qu'une ambition principale: débiter l'inventaire des textes qui mentionnent l'existence historique des peuples tatoués d'Asie du Sud-Est continentale. A partir de cet ensemble-des fiches de lecture-où l'on voit naître une problématique du corps, du signe et de la société, on a cherché à montrer comment certains cadres d'interprétation se sont constitués, les uns considérant le tatouage comme un objet simple et invariable, les autres suggérant sa polysémie et sa mobilité.

Notre intention est donc de restituer une série de constatations historiques mais arbitraires sur les inscriptions corporelles afin d'y rechercher en quoi et comment elles appartiennent au pays thai¹: ces constatations qui forment un ensemble de témoignages souvent indirects proviennent de sources étrangères, avant tout chinoises et européennes. L'espace thai évoqué est partiellement hypothétique et fait donc l'objet indirect de notre enquête, de nos interrogations. De plus, ces témoignages nous conduisent à évoquer la distance entre la chose vue et le rapporteur lui-même. Dans cette distance où s'affichent différentes attitudes (curiosité, mépris, ignorance, exagération) on a posé des repères qui apparaissent comme un bornage idéologique. C'est cette activité sans innocence que nous étudierons sur ce point précis, le tatouage.

Prenons un exemple relatif à son existence même au siècle dernier: "Five decades ago or more most male Thai particularly among the folk, tattooed themselves..." (Anuman Rajadhon, p.284). Cette cinquantaine d'années correspond à la deuxième moitié du XIXe siècle. Crawford pourtant notait, quelques dizaines d'années auparavant: "They (the Siamese) evince no disposition to disfigure the natural form of the body, and are especially to be distinguished from the Burmans and the Peguans, by the general practice of tattooing the whole body, which prevails among the two last tribes. " (Crawford, p.314). Chaque auteur possède ici sa façon d'en finir avec le tatouage thai: pour le premier il est en voie de disparition tandis que pour le second il n'a jamais existé! Le tatouage fut-il jamais un rituel thai?

Depuis les analyses critiques des documents historiques et les enquêtes ethnographiques réalisées par B.J. Terwiel, il faut bien se rendre à l'évidence: le tatouage thai se porte bien. Le tatouage siamois aussi: l'étude des peintures murales des monastères de la plaine centrale le prouve suffisamment en ce qui concerne le siècle dernier, tout autant que les études de terrain réalisées dans les écoles de tatouage en ce qui concerne le nôtre. Ce n'est pas parce que le style change que l'art disparaît. On soulignera cependant que la question du contenu du mot *thai* lui-même n'en est pas pour autant résolue.

Il est vrai qu'à vouloir coûte que coûte considérer certaines techniques du corps comme une preuve de barbarie ou une marque d'authenticité on s'expose à ne projeter que des clichés. Mais leur valeur n'est pas nulle pour peu qu'elle soit perçue dans la logique des *mythologies* modernes qui prolongent parfois les différents mythes du passé.

Dispersion du tatouage en Asie

Bien que le tatouage soit une pratique universelle, son développement est particulièrement remarquable en Asie et sur la "façade pacifique" des continents.

Hérodote nous apprend déjà (cinq siècles av. J.C.) que la noblesse thrace se tatouait mais il semble toutefois que cette coutume ait possédé dès cette époque une coloration orientale. Certains historiens contemporains supposent qu'elle aurait été importée par les Thraces au contact des civilisations d'Asie du Nord et serait liée à ce qu'on a appelé le shamanisme grec. La possibilité de l'apparition d'une technique du corps proche du yoga indien et à laquelle le tatouage appartiendrait n'est pas non plus à exclure (Vernant, p. 388).

Les Chinois ont d'autant plus systématiquement consigné ce marquage du corps dans leurs annales qu'ils y voyaient une preuve de barbarie: cette "étrangeté" (souvent associée à d'autres détails exotiques) indique une limite extrême entre les Han et le "reste". Un reste, si possible, à pacifier, conquérir, ou soumettre à l'impôt. C'est donc tout autour de la Chine (dans

cette vision ethnocentrique) que se dessine une zone habitée par des peuples aux coutumes sauvages. Et d'abord chez les barbares du nord de l'Empire et les insulaires à l'est et au sud.

Chau Ju-kua, dans le *Chu-fan-chi* (*Description des peuples barbares*, composé au XIIe siècle) signale des sauvages à la peau brun-foncé, portant un sarong, le corps tatoué et qui vivent dans les îles au-delà de Java: probablement Bornéo, Bali et Timor pour celles qu'on a pu identifier (Chau Ju-kua, p.84). La coutume est notée pour Wo, le Japon, dont les habitants marquent leur corps pour se protéger des "monstres" marins lorsqu'ils plongent pour pêcher. Leurs ancêtres en faisaient autant contre les dragons (ibid. p.170). Enfin dans l'île d'Hainan Chau Ju-kua explique que les jeunes filles en âge de se marier se font finement tatouer les joues. Cette opération qu'on appelle "broder sur le visage" est une cérémonie digne de réjouissances (ibid. p. 183).

Ma Touan-lin, au XIIIe siècle de notre ère, faisant la somme des connaissances ethnographiques de la Chine et regroupant donc des témoignages antérieurs à son époque, notait cette dispersion du tatouage autour de l'Empire. Chez les Ouen-Chin de Sibérie Orientale, les Ma-Han de Corée, les Japonais, les indigènes de Formose et, nous le verrons plus loin, chez un grand nombre de peuples qui auraient partagé avec les Thai un certain "espace" culturel, linguistique, géographique (dont font probablement partie les Li de Hainan évoqués par Chau Ju-kua).

En 1321 Odoric de Pordenone qui s'était aventuré jusqu'aux rives lointaines des Iles de la Sonde, à "Sumoltra", mentionnait que ses habitants "se enseignent en visage d'un fer chault en plusieurs lieux et ce meisme font les femmes" (cité par Coédès, p.384). Un siècle plus tard le voyageur vénitien Nicolo de Conti remarquait cette coutume que son illustre prédécesseur avait pris pour des brûlures: il la situe chez les "Batech", les Batak du lac Toba (Gérini, p.367). Rappelons que le mot "tatouage" est un mot d'emprunt récent dans le vocabulaire des langues européennes (fin du XVIIIe siècle en français). Il semblerait que sa technique elle-même ait été ignorée de beaucoup d'Européens: l'historien portugais Joao de Barros (XVIe siècle) fera la même erreur que Nicolo de Conti et verra des stigmates à la place de l'encre ornant le corps des "Gueos" qu'il décrit.

Préhistoire des peuples tatoués d'Asie du Sud-Est continentale

C'est avec l'histoire des origines du Viêt-nam que nous avons peut-être les premières informations sur le tatouage en Asie du Sud-Est, une histoire qui s'enclenche sur un mythe fondateur particulièrement élaboré.

Il s'agit de la dynastie légendaire de Hông Bàng et de son premier souverain Hùng-vúông; celui-ci, avec quarante-neuf

de ses frères, appartient au clan du dragon, clan de son père. Sa mère et cinquante autres frères appartiennent à la race des immortels. Les deux groupes, séparés, peuplent la région côtière (dragons) et la zone montagneuse (immortels). Cette opposition dragons-immortels se répète chez les grands-parents de Hùng-vúông mais de façon inverse: Lôc Tuc est immortel (par sa mère) et Thân Lông, sa femme, dragon (par son père). Hùng-vúông devient roi du Van Lang: "Pays des Hommes Tatoués" (Lê Thánh Khôi, p.83). Il impose à ses sujets l'usage de tatouages représentant des monstres marins pour les protéger des crocodiles: car ceux-ci n'attaquent pas ce qu'ils reconnaissent pour leurs semblables. Jusqu'en 1293 les anciens souverains du Viêt-nam porteront un dragon tatoué sur la cuisse: cette coutume sera abolie par Trần Anh-tông qui refusa de s'y soumettre.

Pour Lê Thánh Khôi ce mythe fondateur du peuple vietnamien illustre peut-être la "rencontre" des Mélando-Indonésiens et des Thai. Les premiers seraient assimilables au dragon tandis que les derniers, venus des montagnes, le seraient aux immortels (l'auteur fait remarquer que le caractère *Tien-immortel* se compose de deux autres caractères, *homme* et *montagne*). Mais les sources chinoises qui nous donnent la description de barbares continentaux nous rappellent que ceux-ci portaient également des tatouages. Tout particulièrement ces sauvages "aux jambes fleuries" qui habitaient le Sud du Yunnan. De plus les Thai ne sont considérés comme montagnards que dans certaines conjonctures.

Succédant au Van Lang le royaume d'Au Lac entrerait dans l'histoire au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Henri Maspéro, s'appuyant sur des documents chinois, a rapproché l'organisation sociale des Lac (ou Lo ou encore Ngeou) des Thai et des Muong de la Rivière Noire. Les Lac "se tatouaient le corps; ils nouaient leurs cheveux en chignon sur la nuque et se ceignaient la tête d'un turban..." (H. Maspéro, p.10).

Le témoignage suivant concerne le Fou-nan aux débuts de son histoire, c'est à dire probablement au IIIe siècle de notre ère; il s'agit d'un extrait célèbre du *Leang-chou* (*Histoire des Leang*, 502-556), compilé dans la première moitié du VIIe siècle: "La coutume du Fou-nan était primitivement d'aller le corps nu et tatoué, de porter les cheveux dans le dos et de ne connaître ni vêtement supérieur, ni vêtement inférieur." Les Chinois ont-ils jamais eu l'occasion de voir ce qu'était le Fou-nan primitif ou bien prêtent-ils à ses habitants l'allure du sauvage tel qu'ils l'imaginaient? Dans la seconde moitié du VIIe siècle on trouve ce commentaire de Li Chan ajouté à la collection *Wen siuan* (compilée au début du VIe siècle): "Les (gen du) Fou-nan sont tout spécialement habiles et ne se confondent pas avec les barbares. Les Si-t'ou se teignent les dents avec une herbe; ils teignent le blanc en noir. Les Tan-eul se tatouent les oreilles." (Pelliot, pp.263, 281). Faut-il lire ces lignes comme un réajustement à la vérité historique (qui pouvait fort bien changer, c'est vrai) par lequel on souligne que les habitants du Fou-nan ne se tatouent plus et ne sont donc plus comparables aux autres peuples barbares que sont, par exemple, les Tan-eul de Hainan? Pour les Chinois l'abandon des rites d'inscriptions corporelles serait

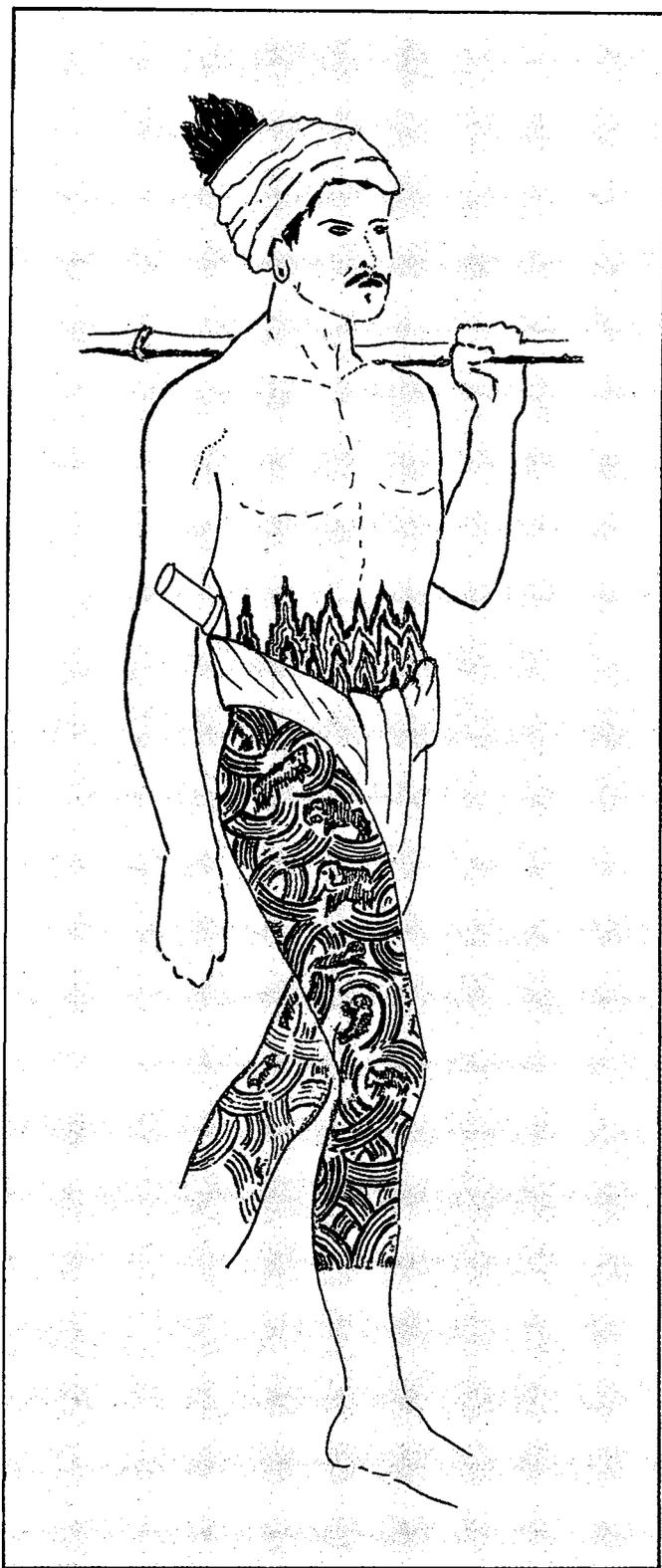


FIGURE 1

Un "Laotien des possessions birmanes" (Shan ou Thai Yai) aux jambes tatouées du motif en écailles à l'époque de la mission d'exploration du Mékong (1866-1868). D'après un dessin de L. Delaporte, planche XIX de l'Atlas du voyage d'exploration en Indo-Chine de Douart de Lagrée et Francis Garnier.

bien une des conditions nécessaire pour obtenir le statut d'individu civilisé.

La coutume du tatouage chez les peuples du Fou-nan aurait ainsi disparue assez tôt dans son histoire et les états qui lui succédèrent, le Tchen-la et l'empire khmer ne semblent pas l'avoir connue. Aymonier et B.P. Groslier ont en revanche noté que les fameux *Syam kuk* des bas-reliefs d'Angkor Vat portent des tatouages ou des scarifications sur les joues. Pour Groslier, s'opposant sur ce point à l'interprétation généralement admise, on ne peut absolument pas voir chez ces Syam qui forment une "légion étrangère khmère" des Siamois ni même des Proto-Thai. Cet auteur pense que le terme *syam* désignait dès le VII^e siècle un peuple d'Indochine Centrale faisant partie de ceux qu'on appelait "Kha" par mépris, et les identifie à des Austroasiatiques, les Sui du Moyen Mékong (B.P. Groslier, p.118). Les Thai ne seraient devenus Siamois qu'en occupant le pays des *Syam*.

Dans le *Man shu* que l'on considère comme une source d'information unique concernant l'histoire proto-birmane et proto-thai, il est fait plusieurs fois mention de "barbares du Sud (du Yunnan)" marqués en différents endroits du corps. Le *Man shu* est l'oeuvre de Fan Ch'o, secrétaire du gouverneur chinois du Tonkin. Elle fut publiée entre 860 et 873 A.D. et même si son auteur n'a peut-être jamais visité toutes les régions dont il parle, il ne pouvait que recueillir, étant donné le poste qu'il occupait, des témoignages de première main.

Depuis que l'on a identifié avec une quasi-certitude la population dominante du royaume de Nan-chao (les ancêtres des Pai-tsu et des Yi actuels plus connus sous le nom de peuple Lolo) on ne peut que rechercher chez leurs voisins ceux qui devraient apparaître comme des Proto-Thai (Backus, p.51). Entre la Salouen, le Mékong et le Fleuve Rouge, sur un territoire qui correspond actuellement au pays shan de Birmanie, au Sipsong Pan Na de Chine et à la région de Phong-Saly au Nord-Laos, vivaient, selon le *Man shu*, ces différents peuples: les *Heich'ih Man* ("barbares aux dents noires"), les *Chin-ch'ih Man* ("barbares aux dents dorées"), les *Yin-ch'ih Man* ("barbares aux dents argentées"). Ce premier groupe de peuples pratiquant sans doute le laquage des dents est suivi par un deuxième pratiquant le tatouage: les *Hsiu-mien Man* ("barbares au visage tatoué") et les *Hsiu-chiao Man* ("barbares aux jambes tatouées"). "The Tattooed Legs Man, above the ankle and below the shin, engrave the skin all round with lines and patterns.... The tattooed Face Man, when a month has passed after their birth, are pricked on the face with a needle: they then apply pencillings of dark blue." (Luce, 1961, p.43). Enfin un troisième groupe très intéressant est cité: les *Mang Man*, organisés en principautés conduites par un *Mang-chao* qui vivent dans des maisons sur pilotis, se laquent les dents et utilisent l'éléphant pour les travaux agricoles.

Toutes ces caractéristiques correspondent globalement à des coutumes bien connues des Shans, Siamois et Laotiens (telles que le laquage des dents ou l'usage du bétel) mais aussi des Lawa, des Khamu, des Lamet qui sont leurs voisins; les Lawa du Nord de la Thaïlande pratiquent toujours le tatouage du

visage (voir Kunstadter, p.48) comme certains de leurs cousins des tribus mon-khmères de la Chaîne Annamitique, Sedang, Brou, Katu (Guilleminet, p.405). Notons que la description des "jambes tatouées" de la cheville au tibia ne s'accorde qu'imparfaitement à celles des Thai qui se décoorent avant tout les cuisses et accessoirement le mollet.

On trouve de plus chez Ma Touan-lin dans son *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine* (XIII^e siècle) une longue explication d'un mythe Ngai-lao qui fut interprété au XX^e siècle par certains orientalistes pour évoquer l'origine des Thai Lao (voir Gerini et Lévy). Ce mythe raconte comment fut conçu de l'union d'une femme et d'un crocodile (ou un dragon) l'ancêtre des Ngai-lao, Kieou-long, dont les descendants formèrent de petits états dans des vallées "défendues par de grands fleuves et de grandes montagnes". Le dragon reconnu Kieou-long pour son fils et c'est pourquoi "les hommes de sa race gravaient sur leur corps, au moyen de tatouages, des linéaments qui figuraient les écailles du dragon dont leurs vêtements imitaient la queue." (Ma Touan-lin, pp.174-175). La tentation était grande de rapprocher ces hommes tatoués des Shans, Lü et Thai-Lanna (Yuan ou Khon Müang) dont les jambes ont continué de porter jusqu'à notre époque moderne de larges motifs en écailles de poisson (voir figure 1). Malheureusement les spécialistes contemporains nient toute parenté entre les Thai et cet énigmatique peuple Ai-lao (Backus, p.50). De plus le thème aquatique dans les tatouages thai est loin d'être prépondérant: d'autres animaux, mythiques ou non, y jouissent d'une grande faveur, tout particulièrement les félins.

Ma Touan-lin signale encore les Po, anthropophages, et, parmi eux, les Ouen-mien-Po (les Po au visage tatoué) dont l'aire d'habitation correspondrait aux hautes terres de Birmanie. Il est vrai qu'il les décrit avec une queue qu'il considère comme un organe vital...

La plus récente analyse sur cette thématique des symboles aquatiques dans leurs relations avec les peuples d'Asie et les Thai en particulier reprend cette idée d'une "race naga" qui serait l'expression d'une réalité historique: le peuplement de la planète par le Pacifique. Le tatouage y est perçu comme un élément fondamental par lequel le corps de ceux qui sont restés les plus proches de cette "culture de l'eau" rappellerait ainsi définitivement les origines. Afin de forcer l'histoire dans ce cadre théorique on y apprend que: "Originally many up-country men, as well as male ethnic Tais of Laos, North Vietnam and South China tattooed their bodies with *naga*. Old Chinese and Annamese records described the Tais in China with such..." (Sumet Jumsai p.24).

Or tout le problème de l'interprétation des sources chinoises consiste justement dans cette absence de reconnaissance d'un espace thai unifié dont la dimension actuelle devrait logiquement sortir d'un passé facilement identifiable. Les Chinois suggèrent, au contraire, que le facteur "thai" serait avant tout politique avant d'être strictement ethnique (le fait de ne pas nommer les Thai de la part des Chinois conduit à penser qu'ils ne formaient pas une immense masse de population mais un groupe restreint et relativement sinisé prêt à s'infiltrer dans

d'autres groupes). Dès lors toute question des origines devrait être posée avec certaines précautions. Si on applique à cette problématique du tatouage l'analyse de G. Condominas sur "l'idéologie ethnique... associée à l'expansion des Thais", on pourrait supposer que celui-ci concernait beaucoup plus les peuples "pré-indochinois" soumis à la thaïsation que les maîtres eux-mêmes (Condominas, p.299). Ces derniers, *a posteriori*, ou à mesure que l'élément indigène s'élevait dans leur hiérarchie, ont fort bien pu l'adopter et ceci n'est pas contradictoire. Le tatouage est un procédé d'écriture soumis aux aléas de l'histoire: à l'époque d'Ayuthaya il sera un moyen de soumettre le corps à des signes religieux, militaires, aristocratiques et à des marques de servilité. Si le tatouage doit être considéré comme un signe global, il est aussi la matière, le médium dans lesquels sont pris d'autres signes.

Marco Polo

Sur la Chine méridionale et l'Asie du Sud-Est Marco Polo évoque par trois fois la coutume du tatouage. Dans les provinces de Caugigu et de Zardandan où elle apparaît comme une caractéristique ethnique et dans la ville de Zayton (un port du Foukien) où elle est perçue comme une mode, une coquetterie tout à fait exportable.

En Zardadan, dont la capitale est Vochan, Marco Polo rapporte que les hommes se soumettent à deux pratiques remarquables: la première consiste à se recouvrir les dents d'or, la deuxième à se tatouer les jambes et les bras de bandes noires. Il en explique également la technique: cinq aiguilles sont liées ensemble pour perforer finement la peau qu'on recouvre ensuite d'encre. C'est pour les hommes une recherche de l'élégance et un signe de noblesse (Yule vol.2, p. 84).

Pour Yule, ce pays de Zardadan est bien celui des "Dents d'Or" dont parlent les annales chinoises (*zar-dandan* = précisément "dent d'or" en persan) pays au sud de Tali, entre Mékong et Salouen. Vochan correspondrait à la ville de Yun-Ch'ang-fu. Ces barbares *Kin-chi* ou *Chin-Ch'ih* étaient-ils un ensemble de peuples différents partageant une même coutume ou bien un peuple isolé? Rien ne permet de trancher. Yule pense à des Kakhyens ou des Singphos, des Kachin. De nos jours cette zone géographique est en pays dai ou shan ce qui signifie, comme dans tous les pays concernés (Birmanie, Yunnan, Thaïlande, Laos) que les Thai occupent les vallées et les autres (Kachin, Lawa, Lamet) les hautes terres. Sans doute faut-il voir avec E. Leach ce pays comme "un développement indigène, résultant de l'interaction économique sur une longue période de petites colonies militaires et d'une population montagnarde indigène." (Leach, p.64). Il n'est pas interdit de penser que les rites et les conceptions du corps se sont eux aussi échangés, et, pourquoi pas, à plusieurs reprises, l'un reprenant à l'autre ce que le premier lui avait emprunté.

Cordier, quand à lui, signale que les Kachin n'ont peut-être atteint le territoire actuel de la Birmanie qu'au siècle dernier. Dans ce cas les Dents d'Or ne sauraient appartenir à ce peuple



FIGURE 2

Un Thai Lü et sa compagne. Les tatouages des jambes et du buste mettent en valeur ce jeune homme dans son entreprise de séduction. Peinture murale, Vat Phumin, Nan, école du Lanna, fin du XIXe siècle, *in situ*.



FIGURE 3

Un jeune Thai du Lanna (*Khon Miiang*) en train de courtiser sa belle. L'un et l'autre dévoilent innocemment leurs charmes. Peinture murale, Vihan Lai Kham du Vat Phra Singh, Chiang-Mai, école du Lanna, milieu du XIXe siècle, *in situ*.

(Cordier, p.85). Mais pour Leach cette hypothèse des migrations nord-sud ne repose sur rien. Il a fort bien montré comment on devenait shan ou thai et il est permis de penser à sa suite que la coutume du tatouage attestée chez certains peuples de cette région, à l'époque où justement les Thai font irruption dans l'histoire, est aussi signifiante d'options sociales. Certaines formes seront abandonnées au profit de certaines autres: par exemple pour le tatouage religieux, empruntant au bouddhisme un grand nombre de ses symboles. Car l'entrée dans la communauté thai devait probablement exiger une "conversion" plus ou moins spectaculaire.

Pour la province de Caugigu Marco Polo fit noter que presque toute la population se tatouait la partie supérieure du corps, visage compris, avec des images d'animaux: lions, oiseaux, dragons. Selon Yule cette province de Caugigu correspondrait au Laos ou plutôt aux états du Nord Laos que les annales chinoises nomment Papesifu (Pa-pai-si-fu) dont la capitale aurait été Kiang-Hung (Chiang-Hung de la région des Sipsong Pan Na, alors probablement intégrée ou alliée à Chiang-Sen et au Royaume du Lanna, Wyatt, pp.44-50). G. Maspéro y voit Luang Prabang et Cordier Kiao-chi, c'est à dire le Tonkin. Il est vrai que le tatouage y était également pratiqué. Par ailleurs Kiao-Chi était au XIIIe siècle, sinon partiellement peuplé de Thai, du moins revendiqué par ceux-ci, les Princes de Chiang-Hung en particulier. Cependant il est fort difficile d'imaginer des Thai voire même des indigènes en voie de thaïsation se marquant le visage: la coutume semble appartenir plutôt aux Austroasiatiques qui ne l'ont jamais totalement abandonnée².

Marco Polo, contrairement aux distinctions des annalistes chinois, évoque avec Zardandan et Caugigu deux pays dont les habitants se seraient pliés totalement à la coutume du tatouage. Il souligne ce que bien d'autres observateurs répèteront après lui: le tatouage est le signe d'une élégance exigée par un certain *éros* social. Les peintures murales des monastères du Lanna expriment encore cela à l'évidence (voir figures 2 & 3). Le tatouage était-il lié à des rites de mariage, d'admission et à des systèmes d'alliances particuliers?

Cette vision du tatouage serait partielle voire trop connotée par une idée de tradition ou de race si Marco Polo n'avait pas complété son rapport par le paragraphe suivant, concernant la ville de Zayton, un port de la province chinoise du Foukien: "May come hither from Upper India to have their body painted with the needle in the way we have elsewhere described, there being many adepts at this craft in the city." (Yule, p.235). Ainsi le tatouage participait-il aussi de cette mode internationale adoptée par les marins, les aventuriers, les voyageurs, et apparaît tel que nous le connaissons aujourd'hui. Preuve éclatante qu'il était bien un produit d'échange susceptible, par delà les races et les nations, d'enjoliver n'importe quelle peau humaine et de prendre des significations multiples. Un curieux exemple de ce cosmopolitisme du tatouage peut être observé dans une peinture murale d'un monastère du Nord de la Thaïlande (figure 5); les éléments européens (barbiche, képi d'un cornac d'une armée siamoise ou yuan sont contrebalancés par les tatouages du mollet dont le motif des tenailles et du

pointillé est bien connu chez les peuples austroasiatiques, et les Lamet en particulier (Izicowitz, p. 154).

Le Yuan Shih ou Histoire des Yuan

Cette série de témoignages et d'interprétations nous semblerait bien confuse si nous ne possédions un document extrêmement précis sur les événements historiques intervenus en cette fin du XIII^e siècle au sud du Yunnan sous le choc conquérant des Mongols. Il s'agit du *Yuan Shih* dont G.H. Luce a traduit en anglais tous les passages se rapportant à l'histoire birmane et thai.

En 1287 la chute de Pagan change le rapport des forces politiques et les Shans affirment leur puissance. Celle-ci dépendra de leurs alliances avec les Thai du Lanna et des Sipsong Pan Na qui, eux aussi, constituent alors fermement leurs principautés. C'est en 1292 qu'est mentionné pour la première fois Pa-pai-si-fu, le Lanna, contre lequel une armée commandée par les Mongols est levée. Dès lors on est mieux renseigné sur ce qui apparaît maintenant comme des principautés thai: le Grand et le Petit Ch'e-li (région de Chiang Hung par laquelle passe l'invasion) et Pa-pai-si-fu qui ne sera pas vaincu. Mieux, la contre-attaque thai sera organisée jusqu'en 1315 avec Chiang Mai et jusqu'en 1325 par Chiang Hung. Pour le même jour (26 janvier 1324) le *Yuan Shih* note: "Yu Meng of Ch'e-li of Yunnan made a raid. The Emperor gave orders to summon and notify him. The Hua-chiao ("Flowery Legs") southern barbarians of Yunnan made a raid. The Emperor gave orders to summon and notify them." (Luce, 1958, p.168).

On notera d'abord la différence: le chef thai est nommé alors que les barbares sont pris globalement. Puis la proximité: deux groupes attaquent un même jour un même adversaire. Les Thai "utilisaient" donc des guerriers tatoués qui, s'ils n'étaient peut-être pas des Thai à proprement parler, n'allaient pas tarder à le devenir. On peut illustrer ce type de situation "décalée" avec l'image de ce soldat coiffé et équipé à la mode siamoise mais qui n'en porte pas moins des tatouages yuan ou lü, sinon lawa ou lamet (figure 4).

Les Européens en Asie du Sud-Est et au Siam

Nicolo de Conti, un aventurier vénitien, aurait passé vingt-cinq ans de sa vie à visiter l'Orient. En 1435, à Inn Wa (Ava, pour quelques années encore capitale des Shans), il remarque que ses habitants se percent la peau avec des aiguilles et y passent un pigment qui leur fait des dessins indélébiles. Il



FIGURE 4

Soldat du Lanna. Si la coiffure est à la mode siamoise, les tatouages sont du type "primitif": simples rayures sur les cuisses et décorations sur le mollet. Peinture murale, Vat Nong Bua, Tha Wangpha, école du Lanna, seconde moitié du XIX^e siècle, *in situ*.

rapporte l'histoire suivante sur l'origine de cet usage: le tatouage en caleçon des hommes aurait été imposé par une reine lasse de voir ses sujets se livrer à des actes contre nature. Elle pensait ainsi "défigurer", si l'on peut dire, ces messieurs, et les ramener à de plus honnêtes pratiques (Singer, p.70 et Vincent, p.14). Les historiens ont accusé d'une part cette reine de s'être complètement trompée et d'autre part Nicolo de Conti d'avoir dicté au secrétaire du Pape Eugene IV de purs fantasmes. Il semble en réalité que de Conti ait évoqué deux choses différentes: le tatouage proprement dit plus la coutume des implants sous la peau qui n'a jamais cessée d'être pratiquée en Asie du Sud-Est et fut également notée par Tcheou Ta-kouan pendant son voyage à Angkor. Cet usage des implants réalisés à des fins magiques (protection, recherche de l'invulnérabilité) l'était et l'est encore aussi dans un but érotique. Celui-ci consiste à insérer des billes de pierre ou de métal sous la peau du pénis. On l'appelle en Isan et au Laos *kan bong* การบอง, le per-



FIGURE 5

Cormac sur son éléphant. Malgré son képi et sa barbiche Second Empire (souvenir du passage des explorateurs français?) ce personnage curieux porte sur le mollet, sous l'image d'un fauve, les tenailles et le pointillé en vogue chez les Lamet du Laos. Peinture murale, Vat Phumin, Nan, école du Lanna, fin du XIXe siècle, in situ.

cement) et il est toujours associé aux tatouages (voir n°1 des références thai). Francesco Carletti, un marchand florentin du XVIe siècle a lui aussi consigné une histoire semblable et, avec la même candeur, il voit l'interdiction là où d'autres trouvent un regain de plaisir (Carletti, pp.181-183).

Sur le tatouage proprement dit, Conti remarque au passage que les Chinois l'utilisent comme signe d'infamie pour les criminels: d'abord appliqué sur le bras puis, en cas de récidive, sur le visage (ibid. p.152). Les Siamois faisaient de même et on a l'exemple d'une large répression de ce type qui eut lieu en 1848 contre les sympathisants des rebelles de Chachoengsao: tous furent marqués sur les joues, en thai et en chinois (Terwiel, 1989, p. 170).

Au milieu du XVIe siècle l'historien portugais Joao de Barros recueillait, à Lisbonne, le témoignage de Domingo de Seixas et de certains autres de ses compatriotes. Seixas, un mer-

cenaire qui vécut 25 ans au Siam au service du Roi d'Ayuthaya Ramathibodi II, combattit dans le Nord du pays. Par la plume de l'historien, il signale l'existence des royaumes des Laos continuellement en guerre contre les *Gueos* et que le rapporteur imagine, ne les ayant jamais vus, la peau marquée de dessins appliqués au fer rouge (Campos, p. 9). On suppose que ces *Gueos* étaient des Lawa ou peut-être des Karens, que les historiens modernes rapprochent des habitants de cette Caugigu évoquée par Marco Polo dont les marques corporelles n'étaient certainement pas des brûlures mais des tatouages. Ces Portugais, installés au service des monarques des différentes cours des royaumes indochinois, vendaient leur savoir-faire militaire et participaient à de nombreux combats, dans un camp ou un autre. Ils ont légué l'expression *braços pintos* par laquelle ils nommaient les gardes du roi du Siam, une élite militaire qui se tatouait les bras, la poitrine et le dos (sans pour autant renoncer totalement au tatouage des jambes dont la mode s'affaiblira

chez les Thai du Siam pour demeurer chez les Thai du Nord, voir figure 6). Avec ce thème militaire, les Portugais continuent à évoquer, sur le modèle des historiens chinois, différents peuples tatoués, tous de forts bons guerriers, habitués à se disputer un même territoire: les premiers, laissant finalement le contrôle de cet espace, que nous considérons comme thai, aux seconds.

A partir des Portugais, et dans les témoignages ultérieurs, un nouveau regard se pose sur les signes du corps: on voit beaucoup moins la race³, le peuple ou l'ethnie qui exhibent ces marques mais on commence à s'intéresser à leur usage réel: ainsi par *braços pintos* désigne-t-on une catégorie professionnelle: celle que formaient les gardes du corps, les troupes d'élite et les bourreaux du roi. On passe de la recherche du signe d'identité au signe de la fonctionnalité. Ce regard s'est-il modifié parce que les explorateurs changeaient ou bien parce que le tatouage s'élargissait vers des croyances faisant la synthèse d'éléments magiques "traditionnels" dans le cadre d'un bouddhisme plus qu'affirmé?

Le terme même de *braços pintos* (traduit ultérieurement par les voyageurs français au XVIIe siècle par les mots "bras-pints" ou "braspeints") indique déjà un changement du lieu d'inscription principal. On ne parle plus du tatouage du visage et très peu de celui des jambes (sauf remarquable exception chez La Loubère qui affirme avoir rencontré un noble siamois aux jambes complètement bleues). En revanche Van Vliet, les ambassadeurs persans, Tachard, Gervaise, La Loubère, Forbin et Kaempfer signalent tous les inscriptions qu'arborent les gardes du palais des rois de Siam. Ils lisent deux choses différentes: d'abord la marque d'incorporation que portaient les serfs siamois (les *phrai*, ไพร) ensuite les motifs magiques, inscriptions, diagrammes qui étaient censés les protéger contre les risques du métier. Ces tatouages n'ont cessé jusqu'à aujourd'hui de se développer, avec toutes les variations de sens, parfois contradictoires, que leur histoire ancienne atteste.

Conclusion

On ne saurait donc trouver dans l'art du tatouage le révélateur d'une vérité d'un corps qui devrait garantir une identité quelconque, mais bien plutôt une technique largement partagée par les peuples de Thaïlande et par leurs voisins, même si des options traditionnelles demeurent. Seuls, certains messages, tracés par ce moyen, ont une valeur qui se situe en dehors du *lieu-commun* et devraient être (auraient du être) étudiés au cas par cas.

La plupart des exemples cités dans cette étude montre en revanche comment, par larges périodes, se forme une vision standard des sujets tatoués à laquelle on opposera toujours la mobilité de la coutume. La plus invraisemblable de cette vision étant celle révélée par Bowring et Pallegoix au XIXe siècle: "Le tatouage des jambes et des cuisses est général parmi la tribu qu'on appelle *Lao-Phungdam* (ventres noirs), tandis que la tribu



FIGURE 6

Un de ces *braços pintos* tels qu'ils furent observés par les Portugais dès le XVIe siècle. Les bras sont marqués de formules religieuses écrites en *khom* mais les jambes de motifs en écailles. Peinture murale, Vat Nai Rong, Thonburi, école de Ratanakosin, milieu du XIXe siècle, *in situ*.

de *Lao-Phung-khao* (ventres blancs) a le tatouage en horreur... Les Etats *Lao* de la race blanche qui ne se tatouent pas sont: *Muang-Lom* et *Muang-Luang-Phra-Bang*. La race qui se tatoue en noir habite les Etats de *Xieng-Mai*, *Lakhon*, *Muang Phre* et *Muang-Nan*." (Pallegoix, vol. 2, p. 35). Même si Pallegoix n'avait aucune intention particulière en évoquant ces deux "races" lao, l'usage qu'on a pu faire de cette discrimination, ultérieurement, devait sans doute conduire à la fabrication de clichés ethniques mis au service d'une cause ou d'une autre (nationalisme, colonisation). Faut-il le souligner, ces races n'existent pas en tant que telles, pas plus qu'une frontière absolue du tatouage: des deux côtés du Mékong on a développé cet art avec talent. Cette répartition apparaît d'autant plus hasardeuse lorsqu'on lit le chapitre de Bowring sur les Lao et dont le passage concer-

nant le tatouage est emprunté à un missionnaire français: "The western regions belongs to the White-bellies; the Black-bellies occupy the provinces of the east." (Bowring, vol. 2 p. 10)

Si d'une certaine façon il est difficile de savoir qui est le tatoué on peut alors se demander qui est le tatoueur. Les ethnographes contemporains répondent souvent de la même façon: le tatoueur est un étranger, un hôte de passage qui répand son art de villages en villages. Les Sadang et les Katu utilisent les services des "laotiens qui sont d'habiles tatoueurs" (Guilleminet p. 405). Dans le roman *Fils d'Isan*, source de documentation ethnographique sur le Nord-Est de la Thaïlande, on assiste à une séance de tatouage dans un hameau lao: les tatoueurs sont des Kula, c'est à dire des Shans (Khampoun, chapitre 15). Chez les Lawa étudiés par Kunstadter ce sont les Karens qui officient, bien qu'on sache par ailleurs que chez ces mêmes Karens le rituel de tatouage (*chekosi*) est relativement récent et tend à se substituer à d'autres obligations traditionnelles (Lewis, p. 96). Pour Leslie Milne, les Shans et les Siamois ont probable-

ment appris cette coutume des Birmans, tandis que Shway Yoe rappelle que "Mostly all the men who tattoo charms and cabalistic figures are Shans." (Milne, p.66 et Shway Yoe, p. 41). Certains tatoueurs siamois, quand à eux, se plaisent à évoquer de grands maîtres khmers (n°5 des réf. en thai).

Un dernier exemple de cette incroyable vitalité de l'"échange" du tatouage en pays thai nous est donné par le récit d'une expédition chez les *Khon Pa* (Phi Tong Luang ou Mrabri) des jungles du Lanna, considérés comme les derniers représentants d'un type d'humanité préhistorique. Dans le groupe que les explorateurs trouvèrent sur leur chemin, quatre individus "has a blue tattoo worked onto their chest and back and one actually had a watch tattooed onto his wrist. The tattoos, they explained, had been done for them by some Thai visiting the valley a few years earlier and was in a conventional Thai pattern consistent with this explanation." (Kraisri, p. 169). Surréaliste rencontre d'hommes, de signes et de procédés, amusante et triste comme une figure de l'éternel retour...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

En thai:

1. จารุมบุตร เรื่องสุวรรณภูมิ "การสักขาลายและการป้องกันของชนเผ่าอ้ายลาว หรือไทยลาว". อีสานปริทัศน์. พิมพ์ครั้งที่ 2
2. ชัยสิทธิ์ วิทยาขาว. "ลายสักอีสาน". นิตยสารการไทยอีสานบ้านเฮา ครั้งที่ 2. 1-5 ธันวาคม 2521 ณ วิทยาลัยครูอุบลราชธานี.
3. นันทุภักดิ์ นวีกสิณ. "ลายสักขานบ้านเชียง". เมืองโบราณ. ปีที่ 4 ฉบับที่ 4 กรกฎาคม - กันยายน 2521.
4. ไพโรจน์ สโมสร. "พระอริยานุวัตรกับการสักลาย". ศิลปวัฒนธรรม. ปีที่ 2 ฉบับที่ 3 มกราคม 2524.
5. ไพโรจน์ สโมสร. "พ่อฤๅษีจิตรกรลายสัก". ศิลปวัฒนธรรม. ปีที่ 1 ฉบับที่ 10 สิงหาคม 2523.
6. สมชาย นิลอาธิ. "ลายสัก : จิตรกรรมบนความเจ็บปวด". ศิลปวัฒนธรรม. ปีที่ 6 ฉบับที่ 2 ธันวาคม 2527.

En anglais et en français:

- ANUMAN RAJADHON, *Essay on Thai Folklore*, Bangkok, Editions Duang Kamol, 1968.
- BACKUS, Charles, *The Nan-Chao Kingdom and T'ang China's Southwestern Frontier*, Cambridge University Press, 1981.
- BOWRING, Sir John, *The Kingdom and People of Siam*, London, 1857.
- CAMPOS, Joaquim de, "Early Portuguese accounts of Thailand", *The Journal of the Thailand Research Society*, vol. XXXII, pt. I., Bangkok, 1940.
- CARLETTI, Francesco, *My Voyage Around the World*, traduit de l'italien par H. Weinstock, New-York, Pantheon Books, 1964.
- CHAU-JU-KUA, *Chu-fan-chi*, traduit du Chinois par F. Hirth et W.W. Rockhill, St. Petersburg, 1911.
- COEDES, Georges, *Les états hindouisés d'Indochine et d'Indonésie*, Paris, E. de Boccard, 1948.
- CONDOMINAS, Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 1980.

CORDIER, Henri, *Ser Marco Polo*, London, John Murray, 1920

CRAWFURD, John, *Journal of an Embassy to the Courts of Siam and Cochin China*, London, 1828.

DOUDART de LAGREE et GARNIER Francis, *Atlas du voyage d'exploration en Indo-Chine*, Paris, Hachette, 1873.

GARNIER, Francis, *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867, 1878*, Paris, Hachette, 1873.

GERINI, G.E., *Researches on Ptolemy's Geography of Eastern Asia*, London, 1909.

GROSLIER, Bernard-Philippe, "Les Syam Kuk des bas-reliefs d'Angkor-Vat" in *Orients, pour Georges Condominas*, Privat/Sudestasia, Toulouse et Paris, 1981.

GUILLEMINET, Paul, "La tribu Bahnar du Kontum", *B.E.F.E.O.* tome XLV, fasc. 2, 1952.

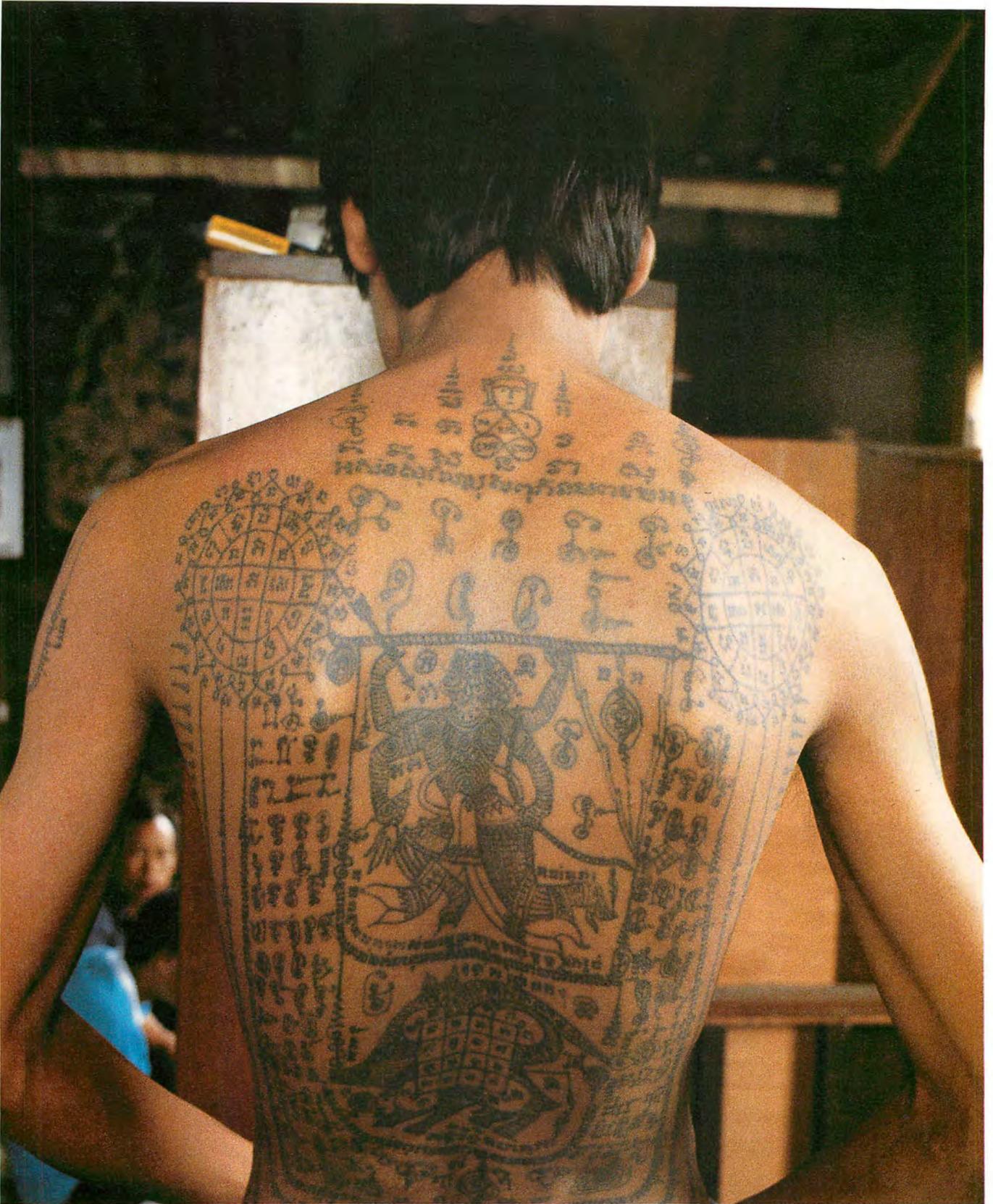
IZIKOWITZ, Karl Gustav, *Lamet, Hill Peasants in French Indochina*, Göteborg, Ethnografiska Museet, 1951.

KHAMPOUN BOUNTHAWI, *Fils d'I-san*, traduction de G. Fouquet, S. Manirin, N.

- Prachakul. T. Wongphisethkul, en cours de publication.
- KRAISRI NIMMANAHAEMINDA & Julian HARTLAND-SWANN, "Expedition to the *Khon pa* (or Phi Tong Luang?)". *J.S.S.* Vol. L, part 2, 1962.
- KUNSTADTER, Peter, *The Lua? (Lawa) of Northern Thailand: Aspects of Social Structures, Agriculture, and Religion*, New-Jersey, Princeton University, 1965.
- LEACH, Edmund, *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie*, Paris, Maspero, 1972.
- LE THANH KHOI, *Le Viêt-Nam, histoire et civilisation*, Paris, les Editions de Minuit, 1955.
- LEVY, Paul, *Histoire du Laos*, Paris, P.U.F., 1974.
- LEWIS, Paul & Elaine, *People of the Golden Triangle*, London, New-York, Thames & Hudson, 1984.
- LUCE, G.H., "The Early Syam in Burma's History", *J.S.S.* Vol. XLVI & XLVII, 1958-1959.
- LUCE, G.H. (traducteur), *Man Shu (Book of the Southern Barbarians)*, Ithaca. Cornell University, Southeast Asia Programm, 1961.
- MA-TOUAN-LIN, *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine*, traduit du Chinois par le Marquis d'Hervey de St. Denys, Genève, Paris, Londres, 1876.
- MASPERO, Henri, "Etudes d'Histoire d'Annam", *B.E.F.E.O.* tome XVIII, IV, "Le Royaume de Van Lang." 1918.
- MILNE, Leslie, *Shans at Home*, London, John Murray, 1910.
- PELLIOT, Paul, "Le Fou-nan", *B.E.F.E.O.* tome III. Hanoï, 1903.
- PELLIOT, Paul, *Mémoires sur les coutumes du Cambodge de Tcheou Ta-Kouan*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1951.
- SHWAY YOE, *The Burman, His Life and Notions*, New York, W.W. Norton, 1963.
- SINGER, Noel F, "Tattoo weights from Burma" *Arts of Asia*, March-April 1988.
- SUMET JUMSAI, *Naga, Cultural Origins in Siam and the West Pacific*, Singapore, Oxford university press, 1988.
- TERWIEL, B.J., *The Tai of Assam and Ancient Tai Ritual*, Gaya (India) Centre for South East Asian Studies, 1980.
- TERWIEL, B.J., *Through Travellers' Eyes, An Approach to Early Nineteenth Century Thai History*, Bangkok, Editions Duang Kamon, 1989.
- VERNANT, Jean-Pierre, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, Maspero-La Découverte, 1985.
- VINCENT, Frank, *The Land of the White Elephant*, New-York, 1874.
- WYATT, David K., *Thailand: A Short History*, London, Yale University Press, 1984.
- YULE, Henry (traducteur), *The Book of Ser Marco Polo*, Third edition, 2 vol., London, J. Murray, 1921.

NOTES

1. Par pays thai on entend un large espace humain occupé par les locuteurs d'une des langues suivantes: shan, lao, lü, yuan et siamois ce qui ne peut exclure le rapport politique avec d'autres espaces inclus dans le premier.
2. Notons que le tatouage sur le front et le cuir chevelu est quelquefois pratiqué en Thaïlande particulièrement à l'occasion d'une retraite dans un monastère bouddhique.
3. Idée qui resurgit en force au XIXe siècle.



An example of a modern Thai tattoo, featuring Hanuman, a pangolin and assorted symbols and writings. (Courtesy of the Bangkok Post; photograph by Sayant Pornnantharat.)